

**MÉMOIRE À LA COMMISSION DES
PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2006**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1. SOURCE :

Direction générale adjointe de la planification et de l'information sur le marché du travail

2. SUJET :

Plan d'action annuel des services publics d'emploi 2007-2008

3. OBJET :

Les orientations du plan d'action annuel des services publics d'emploi 2007-2008

4. EXPOSÉ DE LA SITUATION :

En vertu de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, Emploi-Québec est tenue de produire un plan d'action annuel et de rendre compte annuellement de l'atteinte des objectifs et des cibles de ce plan de même que de l'utilisation des budgets qui lui sont alloués chaque année. En outre, les orientations stratégiques sous-tendant le volet services publics d'emploi (SPE) de ce plan doivent être convenues entre la ministre responsable de l'Emploi et la Commission des partenaires du marché du travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion décentralisée de ses interventions qui la caractérise et conformément au cycle de planification des SPE, Emploi-Québec doit informer avant la fin de l'automne ses directions régionales des orientations et des priorités qui doivent guider leurs actions au cours de la prochaine année de même que des cibles de résultats attendues d'elles. Cette information est nécessaire à l'élaboration des plans d'action régionaux des SPE lesquels doivent être approuvés par les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail, puis par la Commission des partenaires du marché du travail et par la ministre avant le 1^{er} avril. Ces plans, comme les plans d'action locaux, jouent un rôle central dans l'adaptation nécessaire des interventions des SPE à la diversité des problématiques du marché du travail et des besoins des populations des régions et des territoires.

Ceci dit, l'exercice de planification 2007-2008 s'amorce dans un contexte où Emploi-Québec est confrontée au défi que posent la consolidation de la nouvelle agence et l'actualisation de son potentiel. La création d'un guichet unique et la gestion désormais unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de solidarité sociale devraient en effet permettre de tirer un meilleur parti des ressources disponibles pour l'intégration en emploi des prestataires de l'assistance-emploi et des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi en assurant un continuum des services orientés vers l'emploi, une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale et une réponse plus satisfaisante et mieux adaptée aux besoins de la clientèle.

Afin que les SPE puissent satisfaire aux exigences de leur cadre de planification et d'imputabilité et à leurs obligations envers le réseau, le présent mémoire propose, après avoir dressé le portrait de la situation actuelle du marché du travail, les orientations devant guider leur action pour l'année 2007-2008.

5. LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ¹

¹ Voir le document : *Analyse des problématiques du marché du travail et des clientèles en lien avec les orientations et les axes d'intervention du Plan d'action annuel du Service public d'emploi 2007-2008*,

L'emploi a continué à croître au Québec au cours des neufs premiers mois de 2006. Il s'agit d'une croissance inférieure à la moyenne des dix dernières années pour la troisième année consécutive, mais comparable à celle des 30 dernières, et suffisante pour hisser le taux d'emploi à un nouveau sommet de 70,4 %, en hausse sur les 70,1 % de 2005 et le record précédent de 70,2 % en 2004².

Le taux d'activité est remonté au niveau de 2004 (76,8 %) après être descendu à 76,6 % en 2005. Le taux d'activité demeure légèrement en deçà du record historique de 77 % établi en 2003. La hausse de 2006 a été un peu moins rapide que celle de l'emploi, si bien que le taux de chômage a diminué à nouveau, de 8,4 % à 8,2 %, son plus bas niveau en 30 ans. La durée moyenne du chômage s'est maintenue autour de 20 semaines pour une troisième année de suite. Le Québec fait toujours partie, malgré ces succès récents, du premier tiers des pays de l'OCDE dont le chômage est le plus élevé, essentiellement en raison de l'importance du chômage de courte durée.

En 2005, le taux d'emploi avait marqué une pause, mais le taux d'emploi à temps plein avait continué à progresser, tandis que l'emploi à temps partiel avait diminué. Le contraire s'est produit jusqu'à maintenant cette année. Le gain de 28 000 emplois à temps plein a toutefois été suffisant pour maintenir le taux d'emploi à temps plein à son sommet historique de 58 %.

Le marché du travail avait été particulièrement favorable aux personnes peu scolarisées entre la fin des années 1990 et 2005, facilitant notamment la diminution du taux d'assistance-emploi. Il l'est demeuré en 2006, bien qu'on note un léger ralentissement, tandis que le taux d'assistance-emploi (18-64 ans) a aussi baissé légèrement à 7,6 %, son niveau le plus bas depuis 1979.

Après avoir enregistré des pertes relativement modestes ces dernières années, l'emploi manufacturier est en voie de connaître sa plus forte diminution depuis 1991. Une chute de cette ampleur avait auparavant un impact très net sur les taux d'emploi et de chômage, mais n'en a pas eu à date cette année, reflet possible d'une économie plus diversifiée et d'une main-d'œuvre beaucoup plus scolarisée. La croissance de l'emploi est par ailleurs demeurée vigoureuse dans la construction et a été très robuste dans les services, où il s'est créé deux fois plus d'emplois qu'il s'en est perdu dans le secteur manufacturier. Les diplômés universitaires, qui sont concentrés dans les services, en ont vraisemblablement profité, puisqu'ils ont connu la première amélioration notable de leur situation sur le marché du travail depuis 2000.

Les mises à pied annoncées dans le secteur du bois ont vraisemblablement un impact important sur les marchés du travail de certaines régions, mais celui-ci n'est pas encore reflété dans les statistiques officielles. On s'attend toutefois à une faible croissance de l'économie québécoise d'ici la fin de 2007. La croissance prévue pour le moment devrait cependant être suffisante pour maintenir le taux d'emploi près du sommet.

Ce scénario repose notamment sur un repli ordonné du secteur de la construction aux États-Unis, de légères diminutions du prix du pétrole et du dollar canadien, et une demande intérieure toujours vigoureuse, en raison du taux d'emploi élevé et de son impact favorable sur les revenus. Autrement, le Québec pourrait connaître un ralentissement plus marqué, mais il semble peu probable que cela aille jusqu'à provoquer une hausse importante du chômage, comme nous en avons connu dans le passé, parce que notre population croît plus lentement et est beaucoup plus scolarisée.

Pour ce qui est des perspectives à plus long terme, la croissance de l'économie et le niveau de vie des Québécoises et des Québécois pourraient être compromis si on ne relève pas adéquatement les défis que posent de ce point de vue le vieillissement de la population et la productivité relativement faible des entreprises.

6. LES ORIENTATIONS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI POUR 2007-2008

Les services publics d'emploi (SPE) sont appelés à jouer un rôle stratégique pour la mise en œuvre des initiatives du gouvernement, notamment du Plan gouvernemental pour l'emploi, de la Stratégie gouvernementale de développement économique, de la future Stratégie

Direction générale adjointe de la planification et de l'information sur le marché du travail, novembre 2006. La mise à jour de l'analyse structurelle du marché du travail et des données afférentes, actuellement en cours, indiquent que les problématiques identifiées en 2006-2007 aux fins d'intervention gardent toute leur pertinence, s'agissant de fonder les orientations et les axes d'intervention du service public d'emploi pour 2007-2008 telles que proposées à la section 3 du présent mémoire.

² Le taux d'activité et le taux d'emploi sont compilés sur la base de la population de 15-64 ans.

gouvernementale de développement économique des régions et du Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par leurs interventions, les SPE contribuent à l'atteinte des objectifs du gouvernement de hausser le niveau de vie des Québécois, de réduire la pauvreté et de relever les défis que posent au Québec, à la fois pour le niveau de vie des Québécois, l'équilibre du marché du travail et celui des finances publiques, le vieillissement de sa population et la nécessité d'améliorer la compétitivité de ses entreprises et leur capacité d'adaptation aux changements, notamment démographiques et technologiques, et à l'intensification de la concurrence internationale.

Le présent mémoire propose les orientations et les axes d'intervention devant guider l'action des SPE en 2007-2008. Ces orientations et ces axes d'interventions s'articulent autour des objectifs d'améliorer le taux d'emploi de la population du Québec de même que la productivité de sa main-d'œuvre et de contribuer ainsi à la prospérité du Québec. Le mémoire a été élaboré dans un esprit de créer une continuité par rapport à la planification stratégique ministérielle 2005-2008. Il a aussi été élaboré en prenant en compte les initiatives gouvernementales et les défis mentionnés plus haut, de même que les priorités de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

I FAVORISER LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE QUÉBÉCOISES ET DE QUÉBÉCOIS (*c'est-à-dire augmenter le taux d'emploi de la population en âge de travailler*)

Cette orientation vise à apporter une solution au fait que, malgré d'importants progrès et qu'il se maintienne à un sommet historique, le taux d'emploi de la population du Québec reste inférieur à celui de l'Ontario et des États-Unis, que le taux de chômage équivaut toujours au double de son niveau de plein emploi et que le taux d'assistance sociale de la population du Québec est de 30 % supérieur à la moyenne canadienne et situe le Québec au second rang des provinces ayant le taux le plus élevé, juste derrière Terre-Neuve, alors que, par ailleurs, les entreprises éprouvent des difficultés à combler leurs postes vacants et ont des besoins de main-d'œuvre déjà importants et appelés à augmenter, en raison notamment du vieillissement de la population. Dans le contexte du vieillissement de la population et de la baisse appréhendée de la population en âge de travailler, il est impératif de favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, soit en d'autres mots, d'augmenter le taux d'emploi de la population en âge de travailler.

Avec comme axes d'intervention:

- 1) ***Maximiser la contribution des services universels d'information sur le marché du travail et de placement à l'insertion en emploi d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants en :***
 - favorisant une utilisation maximale des services de placement et d'information sur le marché du travail par l'Internet et dans les salles multiservices des centres locaux d'emploi par toutes les clientèles pour qui ces services s'avèrent suffisants, ceci, afin de rendre le plus accessibles possible ces services à l'ensemble de la population et des entreprises du Québec et de dégager les ressources requises pour aider les personnes et les entreprises qui requièrent une aide spécialisée plus poussée de la part d'Emploi-Québec;
 - poursuivant le développement de *l'information sur le marché du travail en ligne* afin d'en maximiser l'utilité pour les entreprises et la réponse à leurs besoins de main-d'œuvre;
 - assurant un meilleur support du service de placement aux entreprises de manière à favoriser un appariement plus efficace des offres et des demandes d'emploi, à combler plus rapidement les postes vacants et à prévenir les pénuries de main-d'œuvre. Les SPE accompagneront les chômeurs et les entreprises qui recrutent de la main-d'œuvre afin de faciliter cet appariement avec une attention particulière aux secteurs d'activité économique et aux professions où tendent à se manifester des pénuries;
 - assurant une meilleure intégration et complémentarité du Placement et de l'Information sur le marché du travail en ligne avec les services aux entreprises et les services aux individus.

- 2) ***Intervenir rapidement auprès des demandeurs de prestation et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi la plus rapide possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.*** Les SPE accorderont une attention particulière à assurer, dans le contexte de la nouvelle agence, l'efficacité de ses services d'accueil, d'évaluation et de référence de la clientèle et poursuivra ses efforts pour soutenir les démarches de recherche d'emploi des demandeurs de prestation et des prestataires de l'assistance-emploi prêts à occuper un emploi, l'objectif étant d'augmenter le taux d'emploi de ces prestataires tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.
- 3) ***Soutenir les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles à risque d'exclusion et de pauvreté,*** dans leurs efforts pour intégrer ou réintégrer le marché du travail. Cet axe vise à s'attaquer, notamment en augmentant le niveau de formation de base des personnes sous-scolarisées, aux problèmes de sous-emploi et de faibles taux d'activité, qui affectent plus particulièrement certains groupes, soit :
 - 3.1) les jeunes, notamment les jeunes décrocheurs qui n'ont pas complété leur secondaire, dont plusieurs se retrouvent à l'assistance-emploi, en veillant à la mise en place, suite à son expérimentation, de *Alternative Jeunesse* et de solutions de rechange à l'intention des jeunes demandeurs d'assistance-emploi aptes au travail par la poursuite de projets-pilotes et l'expérimentation de diverses approches; en modifiant le programme Solidarité jeunesse en une mesure d'accompagnement pour les 18-24 ans afin de l'adapter aux changements du profil des jeunes, notamment en portant une attention particulière aux jeunes mères monoparentales prestataires d'assistance-emploi; en contribuant à la mise en œuvre de la stratégie Action-Jeunesse 2006-2009 du gouvernement;
 - 3.2) les femmes, notamment les responsables de familles monoparentales sous-scolarisées et ayant des jeunes enfants, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*; en procédant à une actualisation de cette stratégie à la lumière des changements importants que le marché du travail a connus depuis son adoption;
 - 3.3) les travailleurs âgés de 45 ans ou plus, plus particulièrement ceux de plus de 55 ans, incluant les travailleurs plus scolarisés, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus* et en traçant un bilan de cette dernière et des projets pour les travailleurs âgés; en mettant en œuvre l'*Initiative ciblée pour les travailleurs âgés* convenue avec le gouvernement fédéral et visant la réinsertion en emploi des travailleurs licenciés dans des collectivités vulnérables; en continuant d'explorer d'autres avenues avec le gouvernement fédéral afin d'accroître son financement d'autres mesures d'aide aux travailleurs âgés; en collaborant à la mise en œuvre de mesures favorisant la retraite progressive et de toutes autres mesures favorisant la prolongation de la vie active des travailleurs;
 - 3.4) les personnes immigrantes nouvellement arrivées de même que celles issues des minorités visibles, en poursuivant la collaboration aux travaux visant notamment la sélection des immigrants en fonction des besoins du marché du travail, la reconnaissance de leurs acquis et compétences ainsi que l'amélioration de leur accès à la formation d'appoint; en soutenant la régionalisation de l'immigration, notamment par la conclusion d'ententes régionales; en poursuivant la mise en œuvre de l'Entente convenue avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et des actions visant l'intégration en emploi des immigrants et des personnes issues des minorités visibles; en effectuant le bilan de cette entente;
 - 3.5) les personnes handicapées, en collaborant à la consultation publique, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie gouvernementale à leur intention visant leur intégration et leur maintien en emploi, comme prévu par le Plan gouvernemental pour l'emploi;
 - 3.6) les personnes judiciairisées;
 - 3.7) les autochtones, en tenant compte des stratégies découlant du Forum sur le développement social et économique des nations autochtones.

Par leurs interventions visant une meilleure intégration au marché du travail des personnes plus vulnérables sur le plan de l'emploi, les SPE contribuent à réduire les risques d'exclusion sociale et professionnelle, de dépendance à l'assistance-emploi et de pauvreté que courent ces personnes, et ainsi, à la mise en œuvre du *Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

En outre, en vue de renforcer l'efficacité des interventions des SPE à cet égard et en fonction des résultats de l'expérimentation en cours, un examen de la possibilité de convertir en subventions salariales les prestations de l'aide sociale sur une plus grande échelle, avec le concours notamment des entreprises d'économie sociale, sera fait. L'examen d'autres pistes d'action visant à assurer aux personnes plus éloignées du marché du travail une réponse adaptée à leurs besoins se poursuivra en s'inspirant notamment des meilleures approches existantes et des expériences réalisées dans le cadre du projet Convergence ou d'initiatives locales.

Afin d'accroître l'efficacité de leur lutte contre la pauvreté, les SPE poursuivront leurs efforts, dans la mesure des ressources dont ils disposeront et en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les organismes communautaires en employabilité, afin d'assurer un meilleur accompagnement des personnes plus vulnérables sur le plan de l'emploi participant à leurs activités de formation de manière à en réduire le taux d'échec et d'abandon.

Outre leur préoccupation à l'égard du sous-emploi des personnes plus vulnérables, les SPE poursuivront, avec ses partenaires, la réflexion sur les diverses autres formes de sous-emploi qui compromettent l'équilibre du marché du travail, qu'il s'agisse du faible taux d'activité des travailleurs qualifiés associé à la retraite prématurée d'un nombre significatif d'entre eux, de la surqualification d'une proportion significative des diplômés de niveau collégial et universitaire ou de la sous-utilisation de ressources humaines formées à l'étranger.

En raison du niveau élevé de qualification et de productivité de la main-d'œuvre concernée, ce sous-emploi impose au Québec des coûts économiques importants. Le travail à temps partiel des personnes qui voudraient travailler davantage constitue également une autre forme de sous-emploi.

II CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS, NOTAMMENT DÉMOGRAPHIQUES ET COMMERCIAUX.

Cette orientation vise à prévenir d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre qui pourraient ralentir la croissance de l'économie du Québec et la création d'emplois; elle vise également à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements de leur environnement, notamment aux changements technologiques, démographiques, commerciaux et réglementaires (*entrée de la Chine dans l'OMC, démantèlement de l'Accord Multifibres, hausse du taux de change, réduction des possibilités de coupes forestières...*), et à les aider au plan du recrutement, de la rétention et du développement de leur main-d'œuvre.

Avec comme axes d'intervention :

- 1) ***Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, partout au Québec, notamment par l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre et des mécanismes de reconnaissance des compétences***, avec le concours des comités sectoriels de main-d'œuvre et de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en :
 - collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une Stratégie de qualification et de développement des compétences de la main-d'œuvre de même que d'actions ciblées visant à assurer la relève entrepreneuriale individuelle et collective; en contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie de renouvellement des effectifs du secteur de la santé et des services sociaux;
 - mettant en œuvre l'ensemble des actions prévues sous la première orientation et ayant pour effet d'assurer un meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;
 - accordant une attention particulière aux compétences de base de la main-d'œuvre, en faisant la promotion et en soutenant la formation professionnelle initiale et la formation continue en entreprises;

- assurant une adaptation rapide et en continu des formations aux besoins du marché du travail, notamment des formations professionnelles et techniques; assurant la diversification des modes de formation par le développement de nouvelles approches pédagogiques tels l'apprentissage virtuel, la formation en alternance, la formation à temps partiel, la formation de courte durée;
- collaborant activement aux travaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur la possibilité de gérer l'offre de formation institutionnelle à partir des tables régionales, sur la reconnaissance des acquis, sur la recherche de passerelles entre les niveaux d'éducation et sur le rapprochement éducation-emploi;
- poursuivant la consolidation du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences et son développement avec le concours des comités sectoriels de main-d'œuvre avec une attention accrue à l'opérationnalisation de la reconnaissance des compétences; en prévoyant l'inclusion du Cadre général dans la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre; en établissant des passerelles entre les dispositifs des réseaux d'enseignement et les normes professionnelles des comités sectoriels de main-d'œuvre pour en arriver à une reconnaissance mutuelle des acquis et des compétences; en soutenant l'expansion du Programme d'apprentissage en milieu de travail;
- poursuivant la mise en œuvre des volets du Plan d'action de la *Politique d'éducation des adultes et de formation continue* concernant les SPE; en invitant le MELS à tracer un bilan complet de cette politique et en collaborant à cet exercice;
- participant aux travaux du Comité multipartite permanent sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger (coordonné par le MICC) notamment sur l'accès à la formation d'appoint.

Les SPE s'engagent à soutenir le développement économique des régions et des territoires plus vulnérables par des actions en matière de développement de la main-d'œuvre visant à assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins des marchés du travail régionaux et aux réalités régionales, notamment en :

- soutenant l'amélioration de la formation de base des populations des régions ressources, notamment en mettant à profit, à cette fin, les périodes de chômage saisonnier;
- consolidant dans chacune des régions la veille active des besoins de main-d'œuvre et de formation ayant pour objectif de s'assurer d'une réponse adaptée aux besoins, tant de l'offre de formation que des actions des SPE en matière d'aide au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre;
- soutenant par la qualification de la main-d'œuvre les efforts du gouvernement visant la diversification économique des régions ressources;
- soutenant les initiatives visant à sensibiliser et mettre en valeur la main d'œuvre immigrante auprès d'entreprises de différentes régions du Québec.
- poursuivant la collaboration entre les directions régionales des SPE et les établissements d'enseignement de manière à assurer une utilisation maximale des 60 M\$ transférés du Fonds de développement du marché du travail au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au profit des clientèles des SPE; en collaborant aux initiatives de ce ministère visant à régionaliser son offre de formation.

2) Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée.

Par leurs interventions auprès des entreprises, les SPE visent, notamment, à rehausser la productivité et la compétitivité des entreprises, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, à améliorer la qualification de la main-d'œuvre et les divers aspects de la gestion et de la formation des ressources humaines (dont notamment le recrutement, la rétention, le développement et la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre) et ce, de concert avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de

l'Exportation (MDEIE) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Dans cette perspective, les SPE collaboreront avec le MDEIE à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement économique comme à celle à venir de Développement économique des régions. Ils soutiendront, en accord avec les priorités du MDEIE et du MRNF, les efforts de restructuration et d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre aux changements, notamment aux changements technologiques, démographiques et commerciaux. Une attention particulière sera apportée aux entreprises et à la main-d'œuvre des secteurs de la forêt, de la transformation du bois, du textile et du vêtement... qui sont confrontées au défi que posent notamment la hausse du taux de change et l'intensification de la concurrence internationale. Également, aux villes monoindustrielles qui courent un risque particulièrement élevé de dislocation de leur tissu économique et social suite à la réduction d'activité ou à la fermeture de leur principale entreprise. Les SPE soutiendront la restructuration de ces bassins de main-d'œuvre en accordant une attention particulière à l'adaptation de la main-d'œuvre aux exigences des nouveaux emplois à plus fortes valeur ajoutée et productivité.

Les SPE poursuivront leurs efforts pour sensibiliser les entreprises à l'importance, dans le contexte du vieillissement de la population, d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre et en conséquence, de retenir et de former leurs travailleurs plus âgés, de préparer la relève en assurant le transfert intergénérationnel de l'expertise, notamment par le compagnonnage des travailleurs plus jeunes par les plus âgés, et en favorisant la retraite progressive plutôt qu'anticipée de leurs travailleurs. Les SPE soutiendront les entreprises à cette fin de même que dans la gestion de la diversité culturelle de leur main-d'œuvre et la mise en œuvre de mesures de conciliation travail-famille.

La main-d'œuvre immigrante constitue un apport dont les employeurs pourraient tirer un meilleur parti dans un contexte de ralentissement démographique et de mondialisation des échanges commerciaux. Les SPE contribueront à promouvoir l'apport des personnes formées à l'étranger et à soutenir les entreprises qui désirent investir dans leur intégration en emploi en collaboration, le cas échéant, avec le MICC.

Les SPE soutiendront l'investissement des petites et moyennes entreprises dans la formation et l'amélioration des compétences de leur main-d'œuvre en utilisant au mieux les ressources présentement disponibles. Ils poursuivront leurs efforts pour concevoir, développer et expérimenter des approches et des mesures permettant d'augmenter à la fois le nombre d'entreprises dont la masse salariale est inférieure à 1 M\$ qui offrent de la formation à leur main-d'œuvre mais également d'améliorer la qualité et la transférabilité de cette formation. On pense ici, par exemple, à la formation virtuelle qui peut constituer un mode de formation particulièrement bien adaptée au contexte organisationnel des petites entreprises.

La révision de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et de la réglementation s'y rapportant devrait être complétée, avec pour objectifs l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre grâce à l'acquisition, au perfectionnement, à la mise à jour et à la reconnaissance des compétences, un meilleur soutien aux efforts de formation des entreprises, particulièrement des petites et des moyennes entreprises, notamment en éliminant les lourdeurs administratives, en renforçant la contribution du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences et du Fonds national de formation de la main-d'œuvre ainsi que le rôle des partenaires du marché du travail et des comités sectoriels. Ces derniers jouent un rôle majeur pour développer les normes professionnelles, pour intéresser les milieux de travail à investir dans le développement des compétences, pour identifier les besoins émergents en formation des entreprises et pour proposer des ajustements à l'offre de formation des réseaux d'enseignement.

III AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICE AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Cette orientation vise à accroître l'efficacité des interventions des SPE dans le contexte d'une gestion par résultats, décentralisée et en partenariat et à mettre en œuvre une offre de service qui réponde du mieux possible et au meilleur coût aux besoins des citoyens et à la diversité des réalités régionales et territoriales.

Avec comme axes d'intervention prioritaires:

- 1) **Poursuivre la consolidation de la nouvelle agence et de la gestion unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de Solidarité sociale** avec une attention particulière au continuum dans lequel doivent s'inscrire les services d'emploi et le programme d'aide et d'accompagnement social ainsi qu'à la mise en place d'un continuum de services aux entreprises, à Alternative jeunesse et à Solidarité jeunesse ainsi qu'à l'accompagnement des clientèles plus éloignées.
- 2) **Renforcer le partenariat** en contribuant à la mise en œuvre de l'entente convenue entre la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail en décembre 2005; en élargissant le recours aux ressources externes et aux organismes en développement de l'employabilité, afin de profiter de l'effet de levier que ce dernier permet et de l'expertise des partenaires pour intervenir plus efficacement auprès des diverses clientèles des SPE.
- 3) **Renforcer le partenariat avec les entreprises, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail.**
- 4) **Soutenir la planification régionale et locale**, de manière à tirer pleinement profit de la présence des conseils régionaux des partenaires du marché du travail dans les 17 régions du Québec et de la gestion décentralisée d'Emploi-Québec pour adapter les interventions des SPE à la diversité des marchés du travail et des besoins des populations des régions et des territoires; faire en sorte que les futurs plans d'action régionaux soient élaborés à partir d'une identification structurée des besoins de main-d'œuvre des entreprises et qu'ils reflètent la réponse à ces besoins et que les conseils régionaux des partenaires du marché du travail intègrent dans les plans d'action régionaux des objectifs mesurables d'amélioration du taux d'emploi et de la productivité et ce, dans la mesure du possible.
- 5) **Améliorer l'information sur le marché du travail pour la prise de décision tant au niveau stratégique qu'opérationnel**, s'agissant notamment de conseiller la clientèle des SPE dans sa recherche d'emploi, et en matière d'orientation scolaire et professionnelle, et de soutenir les décisions relatives à la formation et au développement des compétences, à l'immigration, à l'intégration en emploi des clientèles éloignées du marché du travail, à la restructuration des bassins de main-d'œuvre des secteurs industriels et des régions vulnérables, à la prévention des pénuries...; en assurant la mise à jour, tant au niveau national que régional, des Tableaux de bord formation-emploi et la veille des besoins de main-d'œuvre et de formation; en contribuant au développement du gouvernement en ligne et de l'espace emploi des portails gouvernementaux.

Le plan d'action précisera les actions que comptent mener les SPE en 2007-2008 pour concrétiser ces axes d'intervention.

L'Entente Canada-Québec relative au marché du travail : Raffermer la collaboration avec le gouvernement fédéral pour en élargir la portée.

Afin de mieux répondre aux besoins de la population du Québec, les SPE souhaitent toujours, en dépit de la résistance rencontrée de la part du fédéral, que le gouvernement fédéral augmente sa contribution au financement du Fonds du développement du marché du travail (FDMT) - un financement qui plafonne depuis 2000-2001- jusqu'au maximum permis par la *Loi de l'assurance-emploi*, soit 0,8 % de la rémunération assurable. Les SPE souhaitent également que le gouvernement fédéral assouplisse ses règles de financement. Ainsi, en vertu de ces règles, les fonds provenant du compte de l'assurance-emploi ne peuvent servir qu'au financement des prestations d'emploi et des mesures de soutien au service national de placement, ce qui inclut les Services d'aide à l'emploi mais exclut les services dont la prestation est assurée par le personnel des SPE, tels le Service de placement assisté et les Activités d'aide à l'emploi. Ceci est particulièrement préoccupant dans le contexte actuel où coexistent un nombre important de chômeurs prêts à occuper un emploi et de postes vacants.

Toujours en vertu de ces règles de financement, les fonds fédéraux ne peuvent non plus servir au financement des prestations d'emploi, tels les mesures de formation, les projets de préparation à l'emploi et les subventions salariales d'insertion en emploi, qui s'adressent aux personnes qui ne sont pas des participants de l'assurance-emploi. Or, ces personnes, en particulier celles qui sont prestataires de l'assistance-emploi, sont beaucoup plus à risque de chômage de longue durée que les participants de l'assurance-emploi. Et il est d'autant plus important d'aider ces personnes à risque que les récentes évaluations révèlent la pertinence et l'efficacité de cette aide.

Il importe donc de poursuivre les discussions constructives déjà entreprises avec le gouvernement fédéral pour élargir la définition des clientèles admissibles à une aide

financée par les fonds fédéraux et pour assouplir les critères d'utilisation des fonds du compte de l'assurance-emploi de même que pour rapatrier les sommes liées aux stratégies non transférées dans le cadre de l'entente (ex. Stratégie Jeunesse).

Tout en poursuivant dans cette voie, il faudra à court terme tirer le maximum de la possibilité de faire financer par le fédéral certains projets, comme ceux que pourraient présenter les comités sectoriels de main-d'oeuvre et qui pourraient être financés dans le cadre de *l'Initiative en matière de compétences en milieu de travail*.

Les orientations et les axes d'intervention proposés par le présent mémoire s'inscrivent en droite ligne avec ce que commandent les défis du vieillissement de la population et de la compétitivité des entreprises du Québec. Ces orientations et ces axes d'intervention définissent un cadre de référence qui permet d'intégrer de façon cohérente l'ensemble des actions que les SPE comptent mener pour concrétiser le Plan stratégique du Ministère, le Plan gouvernemental pour l'emploi, la Stratégie gouvernementale de développement économique, la future Stratégie gouvernementale de développement économique des régions et le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de même que les priorités de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de la Commission des partenaires du marché du travail.

7. RECOMMANDATION

Il est recommandé :

- ☐ d'adopter les orientations stratégiques proposées dans le présent mémoire en vue de la planification des services publics d'emploi pour l'année 2007-2008.

DGAPIMT
2006-12-08